



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le dix-sept septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-115

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 46

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO représenté par Mme Sonia DUHAYER

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGER Y

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Cédric MAROS

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

**Procurations :**

APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. André LECOURT, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU donne pouvoir à Mme Céline CELCE

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne procuration à Mme Evelyne BLANC

MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20200917-2020-115-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2020  
Date de réception préfecture : 28/09/2020

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Le Président précise qu'en application de l'article L1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes se compose :

- du président ou de son représentant, désigné en tant que président de la CAO,
- et de cinq membres de l'assemblée délibérante

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au sein de l'assemblée délibérante, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Considérant**, le courrier de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 5 août 2020 notifiant des observations au titre du contrôle de légalité de la délibération n°CC-2020-34 du 16 juillet 2020 concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Le Président communique les listes candidates :

1<sup>ère</sup> liste :

**Membres titulaires :**

Jean AILLAUD  
Dominique SANTONI  
Lucien AUBERT  
Christian BELLOT  
Gisèle BONNELLY

**Membres suppléants :**

Luc MILLE  
Charlotte CARBONNEL  
Jean-Pierre HAUCOURT  
Laurence LE ROY  
Sylvie PEREIRA

2<sup>ème</sup> liste :

**Membre titulaire :**

Céline CELCE

**Membre suppléant :**

Christophe CARMINATI

Le Président demande au conseil de procéder à cette élection.

Un vote à bulletin secret, selon les modalités précitées, est organisé.

Le Président constate les résultats suivants :

Nombre de votants	<b>46</b>
Nombre de bulletins :	<b>46</b>
Bulletins nuls	<b>3</b>
Suffrages exprimés :	<b>43</b>
Nombre de voix pour la 1 <sup>ère</sup> liste	<b>32</b>
Nombre de voix pour la 2 <sup>ème</sup> liste	<b>11</b>

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Elit**, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres dont la liste est ci-après définie :

**Membres titulaires :**

Jean AILLAUD  
Dominique SANTONI  
Lucien AUBERT  
Céline CELCE  
Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20200917-2020-115-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2020  
Date de réception préfecture : 28/09/2020

**Membres suppléants :**

Luc MILLE  
Charlotte CARBONNEL  
Jean-Pierre HAUCOURT  
Christophe CARMINATI  
Laurence LE ROY

**À l'unanimité,**

**Rapporte,** la délibération n°CC-2020-34 du 16 juillet 2020 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

**Précise,** que Monsieur Gilles RIPERT est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres et qu'il pourra désigner, par arrêté, un représentant en cas d'empêchement,

**Prend acte,** qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire de la liste.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

